

MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE
ET DE L'ENVIRONNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité Travail Progrès

DIRECTION GENERALE
DE L'ENVIRONNEMENT

PROJET GRASP CONGO

PLAN D' ACTIONS NATIONAL

POUR LA SURVIE DE GRANDS SINGES

CONGO/BRAZZAVILLE

Juin 2005

TABLE DE MATIERES

Introduction	3
I APERÇU SUR GRASP	3
1.1 Historique	3
1.2 Missions	3
1.3 But du GRASP	4
1.4 Objectifs du GRASP	4
1.4.1 Objectifs généraux	4
1.4.2 Objectifs spécifiques	4
II Présentation du pays	5
III SITUATION Actuelle Des Grands Singes Au CONGO	7
3.1 Ecologie	7
3.1.1 Ecologie du Gorille	7
3.1.2 Ecologie du Chimpanzé	7
3.2 Statut	7
3.3 Menaces	8
3.4 Répartition géographique	8
3.5 Estimation des populations	8
3.6 Valeur des grands singes	10
IV Stratégies de conservation	10
4.1 Vision global	10
4.2 Objectif général	10
4.3 Objectifs spécifiques	10
4.4 Conventions et accords internationaux	10
4.5 Conventions et/ ou Accords régionaux et sous-régionaux	11
4.6 Législation nationale	11
4.3.1 Cadre légal national	12
4.3.2 Cadre traditionnel	12
4.4 Aires protégées	13
4.4.1 Parcs Nationaux	13
4.4.2 Réserves de Faune	14
4.4.3 Sanctuaires	15
V Tableau 4: Plan d'action national	17
VI Conclusion	21
Liste de acronymes	22
Bibliographie	23

ANNEXES

INTRODUCTION

La situation des grands singes : gorille (*Gorilla gorilla gorilla*), chimpanzé (*Pan troglodites troglodites*), Bonobos ou chimpanzé pygmée (*Pan paniscus*) et Orangs-outangs (*Pongo pygmaeus*) est très préoccupante. En effet, ces espèces voient leurs populations chuter brutalement et leur rythme de disparition est en augmentation dans toutes les régions. Cette situation est consécutive à trois grands types de menaces qui sont notamment : la dégradation de leurs habitats, la chasse illégale et l'émergence des maladies comme la fièvre hémorragique à virus Ebola.

A ces menaces, s'ajoute la faible collaboration entre l'Administration en charge de la faune et les autres institutions de l'Etat (justice, douane, force publique, etc).

Au niveau mondial, seuls, 23 pays abritent encore des populations de grands singes vivant dans leur milieu naturel.,

Au cours de ces dix dernières années, des rapports publiés par des éminents chercheurs comme Dr Jane Goodall, Lisa Ucola, Dr D. Wilkie, font état de la disparition des grands singes d'ici à 20 ans.

Pour ces raisons, les efforts du Great Apes Survival Project (GRASP) sont donc orientés vers la lutte pour la sauvegarde de ces grands singes, à travers une assistance aux Etats de leur aire de répartition par l'élaboration des plans d'actions nationaux et la recherche des financements.

I APERÇU SUR LE GRASP

1.1. Historique

Face aux multiples menaces constatées sur les grands singes et au manque d'une plus grande coordination des efforts au plan international, le PNUE a lancé en 2001 le projet pour la survie des espèces de grands singes (GRASP). Il s'agit ici d'un partenariat unique en son genre entre le PNUE, l'UNESCO, les conventions internationales relatives à la biodiversité, les organisations non gouvernementales nationales et internationales, et le secteur privé.

1.2. Missions

Le GRASP a pour missions de:

- atténuer la menace d'extinction imminente pesant sur la plupart des populations de grands singes;
- conserver ces populations dans leurs habitats naturels et s'assurer que leurs interactions avec les hommes soient mutuellement bénéfiques et durables;
- atténuer les menaces auxquelles sont confrontées d'autres espèces de faune et de flore partageant les mêmes écosystèmes avec les grands singes;
- établir un véritable partenariat entre l'ensemble des parties prenantes impliquées dans la gestion des écosystèmes fragiles abritant les grands singes.

1.3 But du GRASP

Le but du GRASP est de créer les conditions nécessaires à la conservation des populations de toute espèce et sous-espèce de grands singes dans leur habitat naturel.

1.4 Objectifs généraux et spécifiques

1.4.1 Objectifs généraux

Les objectifs généraux du GRASP:

- promouvoir une stratégie de conservation mondiale en vue de préserver les populations sauvages de grands singes et leurs habitats;
- développer des partenariats véritables impliquant les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, les gouvernements des Etats de l'aire de répartition et des Etats n'appartenant pas à cette aire, des fondations, des entreprises et des industries ainsi que les communautés locales, scientifiques et académiques.

1.4.2. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques du GRASP :

- encourager les Etats de l'aire de répartition des grands singes à élaborer et mettre en œuvre des plans nationaux pour la survie de ces espèces;
- harmoniser le cadre juridique dans les pays impliqués dans la conservation des grands singes et leurs habitats;
- favoriser l'extension du réseau d'aires protégées en tenant compte des habitats de grands singes dans les Etats de l'aire de répartition;
- inciter les pays à ratifier des conventions et des accords pertinents portant sur la conservation des grands singes et sur l'éradication de leur commerce illicite;
- stimuler et réaliser des recherches scientifiques visant à produire des informations utiles sur les grands singes et leurs habitats, puis les diffuser sous la forme la plus accessible;
- promouvoir le développement et le transfert des technologies appropriées, de programmes de formation et des pratiques optimales de connaissances dans les Etats de l'aire de répartition et, entre les partenaires et les autres parties intéressées;
- promouvoir des programmes de développement intégré impliquant la participation de communautés locale et autochtone vivant dans et autour des habitats des grands singes et des aires protégées;
- reconnaître l'importance de la dimension humaine dans la conservation des grands singes et appuyer les initiatives garantissant des revenus;
- contribuer à générer des fonds nouveaux et supplémentaires pour la conservation des grands singes et leurs habitats;
- coopérer et échanger les expériences avec d'autres organismes pertinents, y compris les organismes des Nations Unies, les partenariats au titre du

Sommet Mondial pour le développement durable, l'Union Mondiale pour la Nature (UICN) et le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD).

II PRESENTATION DU PAYS

Situé à cheval sur l'équateur, le Congo couvre une superficie de 342.000 km².

Il est limité au nord par le Cameroun et la République Centrafricaine, au sud par l'Angola (l'enclave du Cabinda) à l'est par la République Démocratique du Congo et à l'ouest par le Gabon et l'Océan Atlantique.

2.1. Climat

La majeure partie du pays est soumise à :

- un « climat guinéen forestier » avec un régime pluviométrique d'hémisphère Sud (saison sèche entre mai et septembre) Une saison des pluies, d'octobre à mai, caractérisée par une succession de journées d'averses et de journées ensoleillées et chaudes (34°C). Les chutes d'eau les plus élevées s'observent en avril avec des maxima de 2000 mm (Anonyme, 2003).
- subéquatorial tropical humide dans la zone méridionale (1200- 1700 mm de pluie par an avec une saison sèche de 4-5 mois) ;
- sub-équatoriale au centre (1600-1800 / 2000 mm avec une saison sèche de 1-3 mois) et ;
- équatorial dans le Nord (1600 à 1800 mm de pluie /an avec une absence de mois sec inférieur à 50mm de pluie).

Les températures moyennes annuelles oscillent entre 23 et 27°C. Près de la frontière centrafricaine, un régime pluviométrique d'hémisphère Nord s'installe, avec une saison sèche plus accentuée entre décembre et février.

2.2. Sols

Les sols sont très variés. On y rencontre principalement des sols hydromorphes sous forêts inondées dans la Cuvette congolaise et des sols ferrallitiques qui occupent le reste du territoire national.

2.3. Végétation

Le Congo comprend plusieurs zones géographiques constituées principalement de forêts et de savanes.

Les zones forestières couvrent environ 20 millions d'ha soit $\frac{2}{3}$ du territoire national, et représentent 10% de l'ensemble des forêts denses humides africaines.

Elles sont réparties en trois massifs principaux : le Mayombe (2 millions d'ha), le Chaillu (3 millions d'hectares) et le nord-Congo (15 millions d'hectares) qui abrite pour une grande part d'immenses forêts denses parfois inondées et vierges.

Les zones de savane couvrent près de $\frac{1}{3}$ de la superficie nationale avec environ 12 millions d'ha, entrecoupés par des galeries forestières dans les bas-fonds et le long des cours d'eau.

2.4. Hydrographie

Le réseau hydrographique de la République du Congo compte deux principaux bassins fluviaux : le bassin du Congo constitué du fleuve Congo et de ses affluents (principalement l'Oubangui, la Sangha, la Likouala-aux-Herbes, la Likouala-Mossaka, l'Alima, la Ndéko, la Nkéni, la Léfini et le Djoué), et le bassin du Kouilou-Niari constitué du fleuve Kouilou-Niari-Ndouo et de ses affluents (la Bouenza, la Nyanga, la Loutété, la Loudima et la Louessé).

Ces bassins constituent à la fois d'importants axes de circulation et une réserve très riche en ressources halieutiques.

2.5. Démographie

La population du Congo est d'environ 2.573.800 habitants (PIPC, 2000) dans laquelle on compte plus de 52 ethnies. La densité moyenne de cette population est de 8,2 habitants/km² pour un taux de croissance démographique de 2,8 %. L'indice synthétique de fécondité s'élève à 6,3 enfants et le taux de mortalité infantile de 12,8% tandis que l'espérance de vie se situe autour de 52,8 ans, d'après les estimations de 1999. La population congolaise est scolarisée à 80,2%.

Cette population à environ 50% vit dans ses principales villes : Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie, Nkayi, Mossendjo et Ouessou. Cependant, du fait de l'importance de cette urbanisation, la densité en milieu rural est de 1,7 habitant/km² (PIPC, 2000)

III. SITUATION ACTUELLE DES GRANDS SINGES AU CONGO

3.1. Ecologie

Le Congo abrite deux espèces de grands singes anthropoïdes : le gorille des plaines de l'Ouest (*Gorilla gorilla gorilla*) et le chimpanzé (*Pan troglodytes troglodytes*).

Leur valence écologique est assez large allant de la forêt dense humide sempervirente à la forêt dense secondarisée (gorille) jusqu'aux écotones en passant par les galeries ripicoles.

3.1.1 Ecologie du gorille



Le gorille est présent dans toute la quasi-totalité des habitats forestiers où il occupe généralement un large domaine vital.

3.1.2 Ecologie du chimpanzé



Contrairement au gorille, le chimpanzé se rencontre parfois dans les galeries forestières ou biotopes isolés.

De manière générale, ces deux espèces de singes se rencontrent aussi bien dans les zones de terre ferme que dans les zones de marécage.

3.2. Statut

Aux niveaux national et international, ces deux espèces sont intégralement protégées (cf Arrêté n°3863/MAEF/SGEF/DCPP du 18 mai 1983 classifiant les animaux partiellement et intégralement protégés en République du Congo et Annexe 1 CITES). Ces mêmes espèces sont classées sur la Liste rouge de L'UICN ; et la CMS les classe sur la liste des espèces menacées.

Cependant, sur le terrain, leur statut d'animaux protégés reste théorique malgré l'existence d'un cadre légal et réglementaire.

En définitive, le gorille et le chimpanzé occupent encore une valence écologique acceptable mais leur statut actuel sur le terrain est mitigé vu l'insuffisance des connaissances sur leurs populations. On note que le plan d'action africain sur la conservation des primates (1986 - 1990) n'a pas apporté d'amélioration significative.

3.3. Menaces

La pauvreté, le chômage croissant et la faible implication des populations locales dans les initiatives de conservation de la biodiversité constituent les principales menaces à la survie des grands singes dans leur habitat naturel.

Entre autres menaces, on peut citer :



1. la destruction et la fragmentation de leurs habitats par l'exploitation forestière, les feux de brousse, l'agriculture itinérante sur brûlis ;
2. le braconnage;
3. l'exploitation artisanale des minerais (par exemple l'or);
4. l'instabilité politique au niveau dans certains pays de la sous-région;
5. la capture et la vente de spécimens vivants;
6. l'émergence de certaines maladies comme la fièvre hémorragique à virus Ebola.

3.4. Répartition géographique

Au Congo, la présence des grands singes à l'état sauvage est encore remarquable dans la plupart des Départements, notamment dans la Cuvette, la Cuvette Ouest, la Sangha, la Likouala, le Niari, la Lékoumou et le Kouilou.

3.5. Estimation des populations

Les données disponibles sont très parcellaires du fait que le Congo n'a jamais réalisé d'inventaires exhaustifs sur les grands singes. La base des données actuelles, issues des résultats de différents projets de recherche (Triangle de Goualogo par exemple) ne fait ressortir que les densités. Ces densités sont encourageantes pour la conservation de ces espèces.

Tableau 1 : Données compilées des densités estimées des grands singes

Sites d'étude	Densités estimées (ind/km ²)	Habitats types forêt	ou de	Méthodes	Sources
GORILLE					
Goualougo	2,31	Terre ferme		Transect	Morgan et al, 2004
Ngongo-Loupevi	3,90	Terre ferme		Transect	Maisels & Cruickshank, 1996
Sub-littoral					
Conkouati	1,62	Littoral		Transect	Maisels & Cruickshank, 1996
Odzala-Kokoua	5,40	Terre ferme		Transect	Bermejo, 1999
Lac Télé	3,4	Marécage		Transect	Poulsen & Clark, 2004
Nord Congo	0,04	Marécage		Transect	Fay & Agnagna, 1992
Chimpanzés					
Goualougo	1,25	Terre ferme		Transect	Morgan et al, 2004
Goualougo	2,34 (3,09)	Terre ferme		Obs. directe	Morgan & Sanz, 2002
Ngongo-Loupevi	1,09	Terre ferme		Transect	Maisels & Cruickshank, 1996
Sub-littoral					
Conkouati	2,27	Littoral		Transect	Maisels & Cruickshank, 1996
Odzala-Kokoua	2,29	Terre ferme		Transect	Bermejo, 1999
Lac Télé	0,8	Marécage		Transect	Poulsen & Clark, 2004

Le tableau n°1 fait ressortir un travail de suivi effectué sur une dizaine d'années. Il permet de se rendre compte que l'ensemble des habitats (terre ferme et marécage) reste colonisé par ces deux espèces avec des densités très intéressantes.

Le suivi des grands singes se fait aussi en *ex situ* sur certains sites tel que le montre le tableau n°2. les animaux détenus dans ces sites proviennent des saisies opérées sur les braconniers.

Tableau 2 - Nombre de grands singes suivis dans certains sites des sanctuaires

Site	Nombre de gorilles	Nombre de chimpanzés	Nombre de naissances
Tchimpounga		111	
Projet Protection des Gorilles	22		2
Nkubu (HELP Congo)		48	plus de 10
Parc Zoologique		1	
Total	22	160	

3.6. Valeurs des grands singes

Les grands singes sont, par leurs valeurs esthétiques, culturelles, scientifiques et économiques, capables d'éveiller de grandes passions et d'attirer d'importantes ressources tant matérielles que financières.

Aussi sont-ils des pôles d'attraction importants pour les touristes, générant donc des devises pour les pays qui les protègent.

Ainsi, au Rwanda, les gorilles de montagne du Parc National des Volcans ont grandement contribué à l'essor du tourisme.

De même, qu'en Ouganda, le Parc National de Bwindi, qui abrite lui aussi des gorilles, attire des milliers de visiteurs par an.

Outre ces valeurs, ils jouent un rôle vital dans la régénération des forêts où ils contribuent à la dissémination de certaines espèces végétales.

IV STRATEGIES DE CONSERVATION

4.1.La Vision globale

A l'orée 2020, les populations des grands singes sont en augmentation régulière et contribuent au développement socioéconomique du pays.

4.2.Objectif général

Assurer la protection des grands singes et de leurs habitats

4.3.Objectifs spécifiques

1. Constituer une base des données sur les grands singes ;
2. Mettre en réseau les projets de conservation et USLAB ;
3. Mettre en place un système de surveillance épidémiologique ;
4. Valoriser les grands singes et promouvoir le tourisme de vision ;
5. Sensibiliser et éduquer le grand public sur l'importance des grands singes ;
6. Renforcer le cadre institutionnel national ;
7. Renforcer la coopération nationale et internationale.

Afin d'assurer la conservation desdits singes, le Congo a adhéré et ratifié les Conventions et Accords internationaux ci-dessous.

4.1. Conventions et Accords internationaux

- Convention sur le commerce international des espèces de la faune et de la flore sauvages menacées d'extinction (CITES, dite Convention de Washington (Loi n° 034/82 du 27 juillet 1982) ;
- Convention sur la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (Loi n°19/85 du 19 juillet 1985) ;
- Convention sur la Diversité Biologique (Loi n°29/96 du 25 juin 1996) ;
- Convention de Bonn sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (Loi n°14/99 du 3 mars 1999).

4.2. Conventions et/ou Accords régionaux et sous-régionaux

Sur les plans régional et sous-régional, le Congo a signé et/ou ratifié les conventions suivantes :

- Convention africaine pour la conservation de la faune et des ressources naturelles, dite Convention d'Alger de 1968;
- Accord de Lusaka sur les opérations concertées de coercition visant le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages (Loi n°32/96 du 22 août 1996);
- Convention sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et par la désertification et/ou la désertification, particulièrement en Afrique (Loi n°008/99 du 8 janvier 1999);
- Accord de coopération et concertation entre les Etats d' Afrique Centrale sur la conservation de la faune sauvage, Libreville, 16 avril 1983;
- Accord de coopération entre les gouvernements de la République Centrafricaine, de la République du Cameroun et de la République du Congo relatif à la mise en place du tri national de la Sangha;
- Accord sur l'interzone Dja- Odzala- Minkembé.

Le Congo est membre de :

- l'Organisation pour la conservation de la faune sauvage d'Afrique (OCFSA);
- la Conférence sur les Écosystèmes de Forêts Denses Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC);
- l'Union Mondiale pour la Nature (IUCN);
- l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT);
- la Commission des Ministres des Forêts de l'Afrique Centrale (COMIFAC);
- le Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC);
- l'Initiative GRASP.

4.3. Législation nationale

Le cadre légal national de gestion des ressources biologiques s'appuie sur deux bases essentielles.

4.3.1 Cadre légal national

La gestion des ressources forestières et fauniques, s'appuie sur des textes législatifs et réglementaires suivants :

- Loi n°48/83 du 21 avril 1983 définissant les conditions d'exploitation et de conservation de la faune sauvage ;
- Loi n°49/83 du 21 avril 1983 fixant les différentes taxes prévues par la loi 48/83 ;
- Loi n°003/91 du 23 avril 1991 sur la protection de l'environnement ;
- Loi n°16/2000 du 20 novembre 2000 portant code forestier ;
- Décret n°85/879 du 6 juillet 1985 portant application de la loi 48/83 du 21 avril 1983 définissant les conditions de la conservation et de l'exploitation de la faune sauvage ;
- Décret n°86/775 du 7 juin 1986 rendant obligatoires les études d'impact ;
- Décret 2002/437 du 31 décembre 2002, fixant les conditions de gestion et d'utilisation des forêts ;
- Arrêté n°3772/MAEF/DERFN du 12 août 1972 fixant les périodes de fermeture et d'ouverture de chasse ;
- Arrêté n°3863/MAEF/SGEF/DCPP du 18 mai 1983 déterminant les animaux intégralement protégés et partiellement protégés prévus par la loi n°48/83 du 21 avril 1983 définissant les conditions de la conservation et de l'exploitation de la faune sauvage ;
- Arrêté n°0103 du 30 janvier 1984 fixant les dispositions relatives à l'exploitation des produits de la faune et de la flore sauvages ;
- Arrêté n°835/MIME/DGE du 06 septembre 1999 fixant les conditions d'agrément pour la réalisation des études ou d'évaluation d'impact sur l'environnement en République du Congo.

4.3.2 Cadre traditionnel

Le cadre traditionnel prend ses sources dans les mythes, légendes et pratiques magico- religieuses ou sorcières. Il est fortement intériorisée par les populations et communautés autochtones, et régissant leurs comportements quotidiens. Il n'est pas pris en compte par le droit moderne dans la recherche d'accès équitables aux ressources.

Au plan traditionnel, le droit coutumier tire son fondement du lignage. L'accès aux ressources naturelles obéit à un ensemble de formalités à observer pour accéder aux ressources des territoires claniques. Une fois agréé, l'exploitant a le devoir de respecter les droits qui garantissent son accès à ces ressources (Nguingiri, 1996).

Ces droits d'accès aux ressources biologiques sont liés au régime foncier et aux droits d'usage hérités des ancêtres.

Le caractère dualiste de la société congolaise exige, en matière d'étude foncière, que l'on tienne compte des droits traditionnels tribaux doublement issus des droits coutumiers et la législation coloniale.

4.4. Aires protégées

Afin d'éviter l'exploitation irrationnelle des ressources naturelles et de garder intacts des échantillons de différents écosystèmes, des aires protégées ont été créées et sont actuellement gérées par le Ministère de l'Economie Forestière et de l'Environnement, en partenariat avec des ONGs et fondations internationales.

Ainsi, le Congo compte trois (3) parcs nationaux, quatre (4) réserves de faune, deux (2) domaines de chasse, une Réserve communautaire, une Réserve de biosphère et quatre (4) Réserves naturelles (sanctuaires de grands singes).

4.4.1 Parcs nationaux

Parc National d'Odzala-Kokoua

Situé à cheval entre deux départements : la Cuvette Ouest et la Sangha, le parc national d'Odzala est parmi les plus anciens d'Afrique Centrale et a été admis sur la liste des Réserves de Biosphère en 1977. En mai 2001, sa superficie est passée de 190.000 hectares à de 1.354.600 hectares, prenant également en compte l'ancienne Réserve de Faune de la Lékoli Pandaka et l'ancien Domaine de chasse de Mboko.

Il est constitué par une mosaïque de forêts-savanes comportant une faune très riche et diversifiée. La grande faune africaine y est fortement représentée par des espèces telles que : l'éléphant, le gorille, le chimpanzé, le buffle, le Bongo, le sitatunga, le potamochère, la hyène tachetée, etc. L'avifaune et l'herpétofaune y sont également bien représentées.

Depuis 1990, un partenariat est développé avec l'Union Européenne dans le cadre du programme sur l'utilisation et la gestion rationnelle des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale (ECOFAC). La mise en œuvre de ce programme a permis d'améliorer le niveau de connaissance des ressources biologiques de ce Parc. Une tentative des activités touristiques a également été initiée, et le parc dispose actuellement de quelques infrastructures de base pouvant accueillir quelques touristes.

Parc National de Nouabalé-Ndoki

Il se situe au Nord du Congo à cheval sur les Départements de la Sangha et de la Likouala.

Son nom provient des deux rivières qui le bordent : la Nouabalé et la Ndoki. Le PNND forme une vaste région de forêt dense humide, jusqu'à présent quasiment intacte et qui présente un immense intérêt pour la conservation de la faune et de la flore tant du point de vue de la biodiversité que des écosystèmes.

C'est l'un des parcs nationaux du Congo qui couvre la plus vaste étendue de forêt dense d'Afrique centrale à l'Ouest du fleuve Congo. Il fait partie intégrante de la zone tri-nationale : Congo, République Centrafricaine et Cameroun qui couvre d'importantes aires protégées de forêts et de plaines..

La philosophie de la création de ce parc se repose sur la conservation de la forêt dans son état naturel. Ce parc abrite d'importantes populations d'espèces de grands Mammifères subissant des menaces croissantes, notamment des éléphants.

La faune et la flore du parc sont riches, comptant de nombreuses espèces de grands Mammifères tels que les éléphants, les gorilles de plaine de l'Ouest, les chimpanzés et les panthères, plus de 300 espèces d'Oiseaux, environ 1000 espèces de plantes et plusieurs types de forêts.

Le Triangle de Goulougo situé dans la partie sud du parc fait l'objet d'une attention toute particulière, grâce à sa forte densité en chimpanzés. Cette zone est reconnue comme peu touchée par l'influence humaine (Blake 1994c ; Blake et al 1995 ; Fay1993a ; Morgan1999), ce qui a conduit à son annexion au parc national Nouabalé Ndoki en 2003.

Parc National de Conkouati - Douli

Il couvre aujourd'hui une superficie de 504.950 ha. Cette superficie s'étend de l'océan aux Monts du Mayombe dans le département du Kouilou et recèle une grande diversité d'habitats.

Ainsi, sur les 170 km, on rencontre successivement la mer et le littoral, une mosaïque de savanes et de forêts anthropiques, des lagunes, lacs et rivières, des mangroves, des forêts marécageuses des Raphiales et la forêt dense qui aboutit finalement à la forêt « Yombé » dans les zones à brouillards persistants qui s'accrochent aux flancs de montagnes. Les plus hauts sommets culminent à 800m. Cette zone fait partie d'un centre régional d'endémisme floristique et on note la présence de deux espèces de caféiers endémiques dans la forêt du Mayombe, ainsi que de nombreux taxons nouveaux pour la flore congolaise

Il abrite une faune très diversifiée comptant entre autres espèces le lamantin, la tortue luth, le chimpanzé, l'éléphant etc.

4.4.2 Réserves de faune

Réserve communautaire du Lac Télé

La Réserve communautaire du Lac Télé Likouala-aux-Herbes est située dans le département de la Likouala.

C'est la première aire protégée congolaise inscrite sur la liste Ramsar comme zone humide d'importance internationale. C'est l'unique site de ce genre au Congo. Elle a fait l'objet de nombreuses missions scientifiques américaines et actuellement reçoit l'appui du WCS.

Cette Réserve est importante non seulement du point de vue de la biodiversité mais également en tant que réserve communautaire.

Bien que la création de la Réserve ait pour objectif la conservation de la forêt marécageuse, elle présente différents types d'écosystèmes et diverses populations d'animaux dont : le gorille de plaine de l'Ouest, les chimpanzés dont les densités sont parmi les plus élevées, les éléphants de forêt, les panthères, les sitatungas, les buffles.

En plus, elle abrite une diversité d'oiseaux (plus de 250 espèces) et plusieurs espèces d'oiseaux migrateurs y nidifient chaque année. Les rivières et lacs hébergent toute une gamme de poissons, y compris plusieurs espèces endémiques.

4.4.3 Sanctuaires

Des sanctuaires ont été créés dans certains départements, il s'agit notamment de :

– **Sanctuaire de Lesio Louna**

Ce sanctuaire a été créé pour la réinsertion des bébés gorilles saisis par l'administration forestière auprès des braconniers trafiquants. Un accord de coopération signé en 1987 entre le gouvernement Congolais et la Fondation Howletts et Port Lympne a permis de mettre en place un projet dénommé Projet de Protection des Gorilles. A ce jour les bébés gorilles ont été relâchés dans le sanctuaire qui est situé dans la partie sud ouest de la réserve de la Léfini. Ces animaux se sont parfaitement adaptés en milieu naturel et vivent en total liberté.

– **Sanctuaire de Gorilles de Lossi**

Il est localisé dans le district de Mbomo. La création dudit sanctuaire résulte des travaux de recherche démarrés en 1992 par le couple Bermejo dans le cadre d'un programme de recherche et de conservation sur les gorilles et les chimpanzés financé par l'union Européenne et de la volonté des natifs de la localité

Avec l'apparition de la fièvre hémorragique à virus Ebola, depuis le mois de novembre 2002, les groupes de gorilles habitués à la présence humaine n'étaient plus rencontrés par les éco-gardes et les pisteurs chargés de leur suivi.

– **Sanctuaire à Chimpanzés de NKoubou**

Ce sanctuaire est situé dans le Parc National de Conkouati-Douli où depuis 1991, l'Association dénommé "Habitat, Ecologie et Liberté des Primates (H.E.L.P)", mène avec le soutien des autorités congolaises un programme de réintroduction en milieu naturel de chimpanzés issus du braconnage ainsi qu'un important suivi scientifique des individus relâchés. Ce programme fut partiellement financé par la Banque Mondiale par le biais du PROGECAP-GEF Congo de 1994 à 1999.

– **Sanctuaire à chimpanzés de Tchimpounga**

Créé en 1995, ce sanctuaire renferme le plus vieux chimpanzé (soixante ans) en captivité et 111 pensionnaires repartis en trois groupes fréquentant également trois zones. De 2000 à 2003, 76 chimpanzés ont été recueillis (rapport atelier GRASP/Congo avril 2003).

Concernant *la Réserve Naturelle de Tchimpounga* dans laquelle se trouve le sanctuaire, on peut faire remarquer ce qui suit :

La réserve renferme des populations de chimpanzés sauvages, ceux-ci viennent des forêts littorales environnantes de la réserve dans la partie occidentale et une autre population se trouve dans la partie septentrionale de la réserve et cette population est actuellement évaluée entre 50 et 60 individus environ (d'après la dernière étude menée en 2001).

IX. Plan National du GRASP/Congo

Objectifs	Activités	Résultats	Indicateurs	Durée	Responsables	Partenaires	Sources potentielles de financement	Coûts
1-Constituer une base de données sur les grands singes	-répertorier et exploiter les documents existants ; -identifier les sites et couloirs potentiels de recherche ; -organiser le recensement des données sur la base des projets préalablement conçus ; -capitaliser les résultats des études menées ; ainsi que ceux des réseaux ; -établir une carte SIG de tous les habitats des grands singes ;	Une base de données sur les grands singes est établie.	-rapports ; -liste des projets existants.	5ans	La coordination du GRASP, les ONG, les populations locales.	MEFE, Projets de conservation les sociétés d'exploitation forestières.	GRASP	200.000.000
2 -Mettre en réseau les projets de conservation et USLAB	-Engager le dialogue avec les différents projets existants ; -Designer les correspondants dans ces projets ; -Fixer les modalités de fonctionnement.	-Un réseau des projets de conservation est mise en place	-rapports, -liste des projets existants.	1 an	MEFE(DGE DGEF), Coordination national du GRASP, Direction des Projets	ONG nationales ,concessions forestière (secteur privé)	GRASP	14.000.000
3 -Mettre en place un système de surveillance épidémiologique.	-Elaborer un programme de surveillance ; -établir une carte épidémiologique ;	Un système de surveillance épidémiologique est mise en place et est opérationnel.	Idem	4ans	MEFE, Ministère de la santé, GRASP, Recherche scientifique	OMS, Office International des Epizooties, CIRMF, PACE , ONGS Nationales et	GRASP, OMS , OIE	250.000.000

	-collaborer avec les observatoires mise en place ,les laboratoires nationaux et internationaux, l’OMS,le Ministère de la santé, la recherche scientifique					Internationales,le laboratoire Farcha et CRVZ		
4-Valoriser les grands singes	-répertorier les zones susceptibles de les valoriser ; -évaluer les initiatives sur l’écotourisme à Odzala-kokoua,Nouabalé-Ndoki,PPG,, Tchimpounga,etc. -Promouvoir les études sur l’habituatation des grands singes à la présence humaine dans les sites à sélectionner ; -mettre en valeur les connaissances traditionnelles ; -contacter les tours opérateurs nationaux et internationaux ; -Fixer et respecter les normes d’exploitation touristique, -renforcer les capacités des différents acteurs nationaux dans la	-la valorisation des grands singes est effective -la réglementation est mise en place	-rapports -l’accords de partenariat -texte réglementaire	5ans	La DFAP, Le tourisme, Les projets de conservation,les ONG nationales et internationales,les s tours opérateurs,les populations locales et autochtones ,les opérateurs économiques,	GRASP,ONG Nationales et internationales,	GRASP	275.000.000

	promotion de l'écotourisme ; développer des partenariats responsables entre les administrations publiques ,les projets et les observatoires ; -organiser le marketing ; -développer des sous traitances							
5 -Sensibiliser et éduquer le grand public sur l'importance des grands singes	-Identifier les partenaires concernés ; -Elaborer un programme national de sensibilisation ; -Rendre effectif ce programme	-le grand public est sensibilisé et s'est approprié du processus de gérer durablement les grands singes et leurs habitats	Rapports	5ans	GRASP et ONGS nationales ; Ministère de l'Agriculture ; Ministère du tourisme ;MEFE	Ministères de la communication et de l'éducation nationales et les ONGS	GRASP	150.000.000
6-Renforcer le cadre institutionnel nationale	-recruter l'équipe de la coordination du projet ; Assurer la renumération ,primes et indemnités du personnel ; -assurer le fonctionnement des équipements du projet ; -Recherche un local Acheter les équipements -participer et organiser des rencontres locales ; -mettre en place ou venir en aide au	L'organisation de récupération des grands singes ,auprès des braconniers est appuyer	Personnel installé	5ans	DFAP,Accord de Lusaka,la coordination GRASP,les observatoires ,la force publique et	Sanctuaires et parc zoologique	GRASP	1.076.500.000 135.000.000 120.000.000

	dispositif mobile au niveau de DFAP et l'Accord de Lusaka -Renforcer le logistique entre les sanctuaires et les observatoires ,la DFAP et l'accord de Lusaka ; -soutenir certaines initiatives de ces sanctuaires ,mettre en place une base de données y relative.				la douane			
7-Renforcer la coopération nationale et internationale	-organiser les rencontres inter projets sur les grands singes ; -solliciter des partenariats avec le RAPAC, le bush méat ,la CITES, PNUD,Accord de Lusaka, PNUE,CMS CDB ,TRAFFIC	La coopération nationale et internationales est renforcée	Idem	5ans	GRASP	Direction de la Coopération	GRASP	225.000.000

Coût du plan : 2.445.000.000frs CFA soit4.445.458,99\$

NB : Pour la mise en œuvre de ce plan d'actions, la priorité doit être portée de manière hiérarchique sur :

- la mise en place de l'équipe de coordination ;
- la collecte des données ;
- la surveillance épidémiologique ;
- la sensibilisation et l'éducation du public sur l'importance des grands singes.

CONCLUSION

En définitive, malgré les menaces évidentes et réelles dont ils font l'objet, le gorille et le chimpanzé occupent encore au Congo une valence écologique acceptable.

Cependant, d'une part, des efforts doivent être faits pour obtenir une connaissance aussi précise que possible de leurs effectifs ; d'autre part, des actions concrètes doivent être entreprises pour valoriser le statut de ces espèces sur le terrain.

En effet, l'analyse de la situation de survie des grands singes a montré qu'elle tend vers un réel problème écologique.

Le Plan d'Action National (PAN) est structuré autour de deux objectifs majeurs : la promotion d'une stratégie de conservation mondiale en vue de préserver les grands singes et leurs habitats naturels, et la création d'un partenariat impliquant tous les acteurs, tant au niveau national qu'international.

Le PAN est une orientation sur les multiples activités à entreprendre. Il ne tient pas compte des implications financières inhérentes à l'exécution de ses activités.

Le schéma critique demeure l'ensemble des activités qui ont une influence directe sur les populations des grands singes, telles que le braconnage, la dégradation de l'habitat et l'émergence de maladies.

Liste des Acronymes

AP	Aire Protégée
BAD	Banque Africaine de Développement
CARPE	Programme Régional de Développement pour l'Afrique Centrale
CEFDHAC	Conférence des Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale
CIB	Congolaise d'Industrie du Bois ;
CITES	La Convention sur le Commerce International des espèces de faunes et de flores Sauvages Menacées d'extinction
CMS	Convention sur les Espèces Migratrices Appartenant a la Faune Sauvage
COMIFAC	Conférence des Ministres des Forêts de l'Afrique Centrale,
CRMF	Centre de Recherche Médical de Franceville
CRVZ	Centre de Recherche Vétérinaire et Zootechnique
DDEF	Direction Départementale des Eaux et Forêts
DFAP	Direction de la Faune et des Aires Protégées
DGE	Direction Générale de l'Environnement
ECOFAC	Ecosystème Forestier d'Afrique Centrale
FEM	Fonds Mondial pour l'Environnement
HELP	Habitat Ecologie Liberté Primates
JGI	Jane Goodall Institutes
KWS	Kenya Wildlife Service
MEFE	Ministère de l'Economie Forestière et de l'Environnement
MAEPF de	Ministère de l'Agriculture et de l'élevage Charge de la Promotion de la Femme
OCFSA	Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique Centrale
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernemental
PASA	Pan African Alliance Sanctuaries
PAN	Plan d'Actions National
PIAF	Projet Inventaires et Aménagement de la Faune
PIPC	Programme Intérimaire Poste Conflit
PPG	Projet de Protection de Gorille
PROGECAP	Projet de Gestion et de Conservation des Aires Protégées
PROGEPP	Projet de Gestion des Ecosystème de la Périphérie du Parc
RAPAC	Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale,
R=D	Ratification
UE	Union Européenne
UFA	Unité Forestière d'Aménagement
UICN	Union Pour la Conservation de la Nature
USAID	United States Agency of International Development
USLAB	Unité de Surveillance de Lutte Antibraconnage
WCS	Wildlife Conservation Society

Bibliographie :

Anonyme, (2003) rapport de la réunion sur les grands singes UNEP/UNESCO/GRASP Prep' Paris

Anonyme, 2000 Programme Intérimaire Post Conflit PNUD

Bodjo L. (1996) *Etude Ecologique des chimpanzés et phénologie des fruits dans la forêt Nouabalé Ndoki*. Rapport de recherche, Recherches scientifiques coopératives des équipes Japonaises et Congolaises, pp43-48.

Dowsett RJ, & Dowset-Lemaire, F(1997) *Flora and Fauna of Odzala Parc National (Congo)*. Tauraco Reseach Report 6: 135.

Dzamambou SA (1997) *Le comportement de grattage de sol par les gorilles*. Rapport Annuel 1996-1997 Recherche scientifiques coopératives par les équipes Japonaises et Congolaises, pp23-26.

Fay JM (1997) *The ecology, social organisation, populations habitat and history of the western lowland gorilla (Gorilla gorilla gorilla, Savage and Wyman1847)*. Ph.D. Thesis, Washington University

Kormos R, Boesh C, Bakar M I, Butynski, T (2003) *Status Survey and Conservation Action Plan: Western African Chimpanzees. 2003*

Wildlife Conservation Society/ Ministère de l'Economie Forestière et de l'Environnement (2003) : *Parc National de Nouabalé – Ndoki, République du Congo, Plan d'aménagement 2001-2005*, pp 189.

Maisels, FG & Cruickshank, A. (1996). *Inventaire et Recensement des grands mammifères dans la Réserve de Faune Conkouati*. Rapport final, pp 65.

King, T, Henderson, I, Chamberlan C. & Courage, A (2004). *Gorilla re-introduction to the Lefini reserve – the first years results after seventeen years of preparation*. Rapport: John Aspinall Foundation, Port Lympne Wild Animal Park, pp 21.

GRASP-Congo (2003). *Rapport Final de l'Atelier sur l'Elaboration d'un Plan Nation pour la Survie de Grands Singes*, Brazzaville, pp74.

Ampolo, AN (1998). *Etude sur le Systèmes de Gestion Communautaire des Espèces Sauvages au Congo*. Rapport finale, pp 11.

Onononga, JR (1998). *Etude sur l'Utilisation des Espèces Sauvages au Congo*. Rapport final.

Adouki, DEE (2004). Code de l'Environnement I, Brazzaville-Congo, pp 392.

Morgan, D, Sanz, C. & Onononga, JR (2004). *Interim Report Goualougo Triangle Chimpanzee Project*. Wildlife Conservation Society, Congo

Poulsen, JR & Clark, CJ (2004). *Densities, distributions, and seasonal movements of Gorillas and Chimpanzees*

Oates, JF, McFarland, KL, Groves, JL, Bergl, RA, Linder, JA & Disotell, T (2003). *The Cross River gorilla: Natural history and status of a neglected and critically endangered species*. In: *Gorilla Biology: A Multidisciplinary perspective*. Eds. AB Taylor & ML Goldsmith. Cambridge University Press: 472-497.

Sarmiento, E & Oates, JF (2000). *The Cross River Gorillas: A distinct subspecies Gorilla gorilla diehli* Matschie 1904. *American Museum Novitates*, 3304: 1-55.

ANNEXES

Tableau N°4 : Comparaison départementale des menaces sur des populations de grands singes _

MENACES ZONES ADMINISTRATIVES	DIRECTES				INDIRECTES					
	Braconnage		Maladies		Exploitation Forestière		Exploitation Agricole		Exploitation Minière	
	Gorille	Chimpanzé	Gorille	Chimpanzé	Gorille	Chimpanzé	Gorille	Chimpanzé	Gorille	Chimpanzé
Cuvette-Ouest	+++	++	+++ ++	+++ ++	+	+	+	+	++	++
Cuvette Centrale	+++	+	++	++	+	+	+	+	+	+
Sangha	++++	++++	+++	++++	+++++	+++++	++++	++++	++	++
Likouala	+++	+++	++	++	+++++	+++++	++++	++++	++	++
Niari	+++	+++	+	+	+++++	+++++	+++	+++	+++	+++
Lekoumou	+++	++	+	+	+++++	+++++	++	++	++	++
Kouilou	++++	++++	+	+	++	++	++	++	++	++
Plateaux	+++	++	+	+	+++	+++	++	++	+	+
Pool	++	+++	+	+	++++	++++	++	++	+	+

Légende :

+++++ très dangereux

++++ risque

+++ niveau

++ faible

+ sans risque

Tableau 5 : LES AIRES PROTEGEES.

***LES AIRES PROTEGEES DE LA REPUBLIQUE DU CONGO**

N°	Département	Aire protégée	Année de classement	Sup. (ha)	biome	UICN Cat.	Partenaire	Coordonnées géographiques	Espèces phares	Observations
1	Sangha-Likouala	Nouabalé -Ndoki	1993	426.800	Forêt	II	WCS	2°10' et 3°00'N 16°10'et17°00'E	Bongo Eléphant Gorille Chimpanzé	Le plan d'aménagement a été adopté
2	Likouala	Réserve communautaire du Lac Télé	1999	438.960	Forêt	VI	WCS	17° 0'-1° 40'N 17° 30' et 0°30'S	Eléphant Gorille Chimpanzé Buffle	Recherche de fonds ; plan d'aménagement en cours d'élaboration
3	Cuvette-Ouest Sangha	Parc national d'Odzala-Kokoua	1940-1955	1.354.600	Forêt	II	ECOFAC	0° 33' et 1° 10'N 4° 41' et 15°07'E	Eléphant buffle Gorille Chimpanzé Bongo	Ouvert au tourisme de vision de puis 1996 bénéficie du financement FED
4		Sanctuaire de gorille de Lossi (PPG)		35.000	Forêt	IV	ECOFAC*		Gorille	En cours de classement recherche des financements
5	Plateaux-Pool	Réserve de faune de la Léfini	1951	630.000	Savane Forêt-galerie	V		2° 30'-3°30'S 15°05'-16°15'E	Buffle	Recherche de nouveaux financements
6	Pool	Sanctuaire de gorilles de Lésio-Louna	1999	44.000	Savane	IV	Fondation Howletts et Port Lympne		Gorille Buffle	
7	Niari	Réserve de faune de Tsoulou	1984	30.000	Savane	V		3° 35'S612°30e	Buffle Cobe défassa	Recherche de financement pour l'élaboration d'un plan d'aménagement et exploitation de camérones (missala)
8		Domaine de chasse de Mont Mavoumbou	1958	42.000	Forêt Savane			2° 55's-11° 26'E	Buffle Eléphant Cobe défassa	

9		Réserve de faune de Mont Fouari	1958	15.600	Savane Forêt	V		2°45's-11°20'E	Cobe défassa	Recherche de financement
10		Réserve de faune de Nyanga-Nord	1958	7.700	Savane-Forêt-Galerie	V		2°55's-11°21'E	Eléphant Panthère Cobe défassa	Recherche de financement
11		Domaine de chasse de Nyanga Sud	1958	23.000	Savane Forêt Galerie			2° 55's-11° 26'E	Eléphant Panthère Cobe défassa	
12	Kouilou	parc national de Conkouati-Douli	1999	504.950	Forêt savane mangrove	II	WCS	4°00s-11°20'E	Chimpanzé Lamantin Tortues marines	recherche de financement plan d'aménagement adopté depuis le 6 août 1999
13		Réserve de la biosphère de Dimonika	1983	1326.000	Forêt	VI		3°57's-4°029's 12°10'S612°30'E	Chimpanzé	Recherche de financement pour élaborer le plan d'aménagement. tourisme scientifique
14		Sanctuaire de Chimpanzé de Tchipounga	1999	7.000	Savane	IV	Institut Jane Goodal		Chimpanzé	
15		Sanctuaire de Chimpanzé HELP	1999	2.000	Forêt Savane	IV	Habitat Ecologie Liberté Des Primates		Chimpanzé	

Liste des participants à la réunion de validation
du 07 juin 2005

N °	Nom et Prénoms	Structure
1	NAMEDOUM Jean-Colin	DCEN/DGE
2	MBANZOULOU Bruno	MEFB/Cabinet
3	YEMBE-KIBAMBA Albert	DGTH
4	BINGA Jacques	COIA/EMG/FAC
5	MAKIMOUHA Edmond	D.D.E.E.C./DGE
6	MAYEMBO Prosper	D.P.P.E.U/DGE
7	BEAUKANIA KAKET	Administration du territoire
8	OSSERE OKANDZE Jonas	D.P.P.E.U/DGE
9	MANNZOKONA Marcel	DGE
10	Mme BAKEBI BANTSIBA Henriette	DGE
11	NKODIA Etienne	CRVZ
12	NZINGOULA Philippe	PNAE-DGE
13	MADOUKA Gilbert	DCEN/DGE
14	BIZITOU Clément	MSOP
15	NGOULOU Alphonse	DCEN/DGE

16	MABIALA Noé	DFAP/SPR
17	NSOSSO Dominique	DFAPSIAF
18	IKOLI Florent	Sanctuaire lésio-Louna
19	BOCKANDZA PACO F.L.	DFAP
20	Mme NKABI Antoinette	CFAP/CAB-MEFE
21	MAKOSSO VHEIYE Georges	DPZOO/MEFE
22	ANKARA Dieudonné	GRASP/Congo
23	MOUKOKO MILEBE Jacqueline	DGE
24	VITICKAT Angèle-Blanche	P.D.C.N.B/DGE
25	MADZOU-MOUKILI	DCOOP/MEFE
26	BIYAMA KIMIA Didier	Primature
27	MOUBOUNDOU Léonard	Présidence de la Rép/Cabinet Fonds vert (Coordo)
28	NDABANA NTEMAKALA	Ministère du Plan (Cabinet)
29	BOUYA Stanislas	
30	NONGAMANI Anselme	A.P.P.C. (ONG) Inspection Faune et Aires Protégées
31	DIAMONIKA Jean J.	
32	BAZINGA Arthur	I.P.E.
33	ITOUA Adélaïde	Cabinet MEFE
34	YOKA Paul	Directeur IDR (Université Marien NGOUABI)
35	AMPATA Nestor	Représentant du Fonds Forestier
36	BOZONGO Jean Claude	DFPE/MEFE
37	MATINGOU-PASSI Gustave	A.C.D.V. (ONG)

38	EBA-YOKA Richard	PACE-Congo
39	MACKITA Jean Pierre Ruffin	CONADEC
40	NKOUNKOU-MIENANDI Jean - Martin	Cab/MEFE
41	BATALOU MBETANI Alphonse	GERDIB/DGAST
42	MOUSSA Isaac	ANN
43	BAMANISSA Prosper	DEP
44	MOKOKO IKONGA Jérôme	WCS/Congo
45	BOCK Lucien	DCEN/DGE
46	MAKOLOKI Mario	Cab/MEFE
47	MBASSILA SITA Louis	DGE-DAAF
48	KOMBI François	
49	IBARA Joachim	Directeur Général de l'Élevage
50	MAYOLA Laurent	P.D.C.N.B/DGE
51	OYO Pierre	
52	MBETANI_MALONGA Alphonse	DGE
53	MOSSA AKETA	Cabinet/MEFE
54	PAMBOU TCHILOUEMBA	DGE
55	DZABA BOUNGOU Benjamin	DGE
56	OKAMBA Alphonse	DCOOP
57	BAKOLA Sylvie	DCOOP
58	MFOUNDOU Simon	AZC
59	AKANAFUA Albert	MEFE
60	MALONGA Alphonse	P.D.C.N.B/DGE
61	NGANGA INOCENT	CNIAF

SECRETARIAT

- TSIBA Philomène
- NGATOLO Berthe
- ANIABA Brigitte
- ITOUA Zita
- MATOUNA Antoinette
- GAKOSSO Béatrice
- NZAHOU TSIMBI Emilia